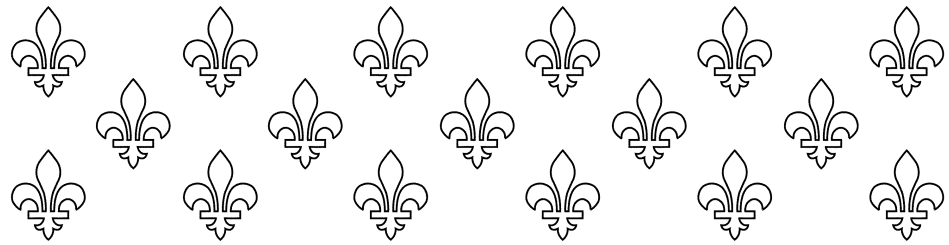

# ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTIÈME LÉGISLATURE

# Procès-verbal

**de l'Assemblée**

**Le mardi 14 mai 2013 — N° 51**

**Président de l'Assemblée nationale :**
**M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**

La séance est ouverte à 13 h 45.

_____

## AFFAIRES COURANTES

### Déclarations de députés

Mme Hivon (Joliette) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Francine Rainville et M. Louis Pelletier.

_____

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de féliciter M. Yvon Séguin, récipiendaire de l'Ordre du Mérite coopératif québécois.

_____

M. Bolduc (Jean-Talon) fait une déclaration afin de rendre hommage au D$^{r}$ Ildebert Huard.

_____

M. Lévesque (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration concernant le 25$^{e}$ anniversaire du Club optimiste de Neufchâtel.

_____

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration concernant un événement rassembleur pour les familles de Mercier.

M. Diamond (Maskinongé) fait une déclaration concernant le 40e anniversaire de fondation de l'Assemblée des Chevaliers de Colomb 4e degré de Louiseville.

_____

M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration concernant le 150e anniversaire du journal « The Gleaner ».

_____

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Yvon Audet.

_____

M. Bureau-Blouin (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le travail du Centre d'implication libre de Laval lors de la Semaine nationale de la santé mentale.

_____

À 13 h 56, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 14 h 13.

_____

Moment de recueillement

**Présentation de projets de loi**

M. Bédard, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 41 Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 41.

_____

M. Lelièvre, ministre délégué aux Régions, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 42 Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et apportant certaines modifications législatives concernant le Gouvernement de la nation crie

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 42.

_____

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 209 Loi concernant la possibilité, pour les fondateurs municipaux, de se rendre caution de la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc.

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 663-20130514)

Mme Bouillé (Iberville) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 209, Loi concernant la possibilité, pour les fondateurs municipaux, de se rendre caution de la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc.

La motion est adoptée.

M. Bédard, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 209 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

---

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 206 Loi concernant la Municipalité régionale de comté des Basques

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 664-20130514)

M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 206, Loi concernant la Municipalité régionale de comté des Basques.

La motion est adoptée.

M. Bédard, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 206 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

---

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 208 Loi concernant la possibilité, pour les fondateurs municipaux, de se rendre caution de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc.

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 665-20130514)

M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 208, Loi concernant la possibilité, pour les fondateurs municipaux, de se rendre caution de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc.

La motion est adoptée.

M. Bédard, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 208 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

**Dépôts de documents**

Mme Larouche, ministre déléguée aux Affaires autochtones, dépose :

La Convention complémentaire n° 24 à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

(Dépôt n° 666-20130514)

M. Bédard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 26 mars 2013 par M. Ferland (Ungava) et M. Goyer (Deux-Montagnes), le 27 mars 2013 par Mme Beaudoin (Mirabel), le 28 mars 2013 par Mme Champagne (Champlain), le 10 avril 2013 par M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) et Mme Daneault (Groulx), le 11 avril 2013 par M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Dubé (Lévis), le 16 avril 2013 par M. Spénard (Beauce-Nord), le 17 avril 2013 par Mme Beaudoin (Mirabel), le 24 avril 2013 par M. Dutil (Beauce-Sud), Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) et M. Turcotte (Saint-Jean), et le 25 avril 2013 par Mme Richard (Îles-de-la-Madeleine) et M. Roy (Bonaventure), concernant le financement des organismes communautaires autonomes.

(Dépôt n° 667-20130514)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 21 mars 2013 par M. Traversy (Terrebonne) concernant le revenu annuel minimum garanti au Québec.

(Dépôt n° 668-20130514)

_____

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 15 mai 2013, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 669-20130514)

**Dépôts de pétitions**

M. Deltell (Chauveau) dépose :

L’extrait d’une pétition, signée par 3 350 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l’indemnisation des travailleurs déclarés invalides par leur médecin traitant.

(Dépôt n° 670-20130514)

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant le financement des organismes communautaires autonomes sont déposés :

— le premier, extrait d'une pétition signée par 772 citoyens et citoyennes de la circonscription de Gatineau, par Mme Vallée (Gatineau);

(Dépôt n° 671-20130514)

— le deuxième, extrait d'une pétition signée par 1 623 citoyens et citoyennes de la circonscription de Trois-Rivières et du Québec, par Mme St-Amand (Trois-Rivières).

(Dépôt n° 672-20130514)

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Cardin (Sherbrooke) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 721 citoyens et citoyennes de Thetford Mines, concernant une demande de référendum sur le projet KB-3 à Thetford Mines.

(Dépôt n° 673-20130514)

**Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**Motions sans préavis**

Mme De Courcy, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, conjointement avec M. Lisée, ministre responsable de la région de Montréal, M. Deltell (Chauveau) et M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant le questionnaire long de l'Enquête nationale et la décision de Statistiques Canada; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

M. Lessard (Lotbinière-Frontenac), conjointement avec M. Marcotte (Portneuf) et M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant le territoire du développement nordique; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Trudel (Charlesbourg), conjointement avec Mme Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Bachand (Outremont), M. Iracà (Papineau) et M. Khadir (Mercier), propose :

> QUE l'Assemblée nationale félicite les organisateurs, les bénévoles et les 4 000 athlètes ayant participé à la 30e édition du Défi sportif AlterGo qui s'est tenu du 22 au 28 avril 2013;
>
> QU'elle souligne la contribution de l'organisme AlterGo qui a su communiquer depuis 30 ans une image positive et dynamique des personnes ayant une limitation fonctionnelle.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), conjointement Mme Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, Mme Roy (Arthabaska) et Mme Vallée (Gatineau) :

> QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de rehausser le financement des organismes d'action communautaire autonome en santé et services sociaux;
>
> QUE l'Assemblée nationale souligne l'apport des organismes d'action communautaire autonome au développement social et économique du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Bergeron, ministre de la Sécurité publique, conjointement avec M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), M. Duchesneau (Saint-Jérôme) et M. Khadir (Mercier), propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la police, qui se tient du 12 au 18 mai 2013, sous le thème « La police et les citoyens : Ensemble pour la sécurité ». Cette semaine constitue une occasion pour les corps de police de tout le Québec de tenir des événements qui permettront de resserrer les liens entre eux et leur communauté;
>
> QU'elle félicite les policières et policiers, ainsi que les citoyens qui ont été honorés à l'École nationale de police du Québec pour leur bravoure et leur dévouement, à l'occasion de la Journée de reconnaissance policière tenue hier, le 13 mai;
>
> QU'elle souligne la Médaille de dévouement qui a été remise, à titre posthume, aux familles des agentes et agents de la Sûreté du Québec et du constable spécial morts en service;
>
> QU'enfin, l'Assemblée nationale reconnaisse le travail exemplaire d'un homme qui a su depuis 50 ans consacrer sa vie à aider, soutenir et accompagner plus de 10 000 policières et policiers et leur famille, l'abbé Lucien Ouellet, aumônier de la Sûreté du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme Ménard (Laporte), conjointement avec M. Kotto, ministre de la Culture et des Communications, M. Turcotte (Saint-Jean), Mme Roy (Montarville) et M. Khadir (Mercier) :

> QUE l'Assemblée nationale félicite Mme Dominique Michel, humoriste et comédienne et M. David Saint-Jacques, astronaute, tous deux récipiendaires de la Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale.

QU'elle reconnaisse, dans leurs disciplines respectives, leur talent et leur grande contribution à la société québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE La Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 27, Loi sur l'économie sociale, procède à des consultations particulières les 21, 22, 23 et 28 mai 2013 et qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire
Réseau des Conférences régionales des élus
Regroupement des Corporations de développement économique communautaire
Réseau des Pôles régionaux d'économie sociale
Collectif des entreprises d'insertion du Québec
Mouvement Desjardins
Réseau québécois du crédit communautaire
Chantier de l'économie sociale
Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec
Coalition des entreprises d'économie sociale en aide domestique
Centre d'entrepreneuriat en économie sociale du Québec
Association des centres locaux de développement du Québec
Fédération des coopératives de développement régional du Québec
Réseau de la coopération du travail du Québec
Confédérations des syndicats nationaux
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
Centrale des syndicats démocratiques

Centre interdisciplinaire de recherche sur les entreprises collectives, M. Benoit Lévesque
Chaire de recherche du Canada en Économie sociale, Mme Marie J. Bouchard
M. Claude Béland, ancien président du Mouvement Desjardins
Groupe d'économie solidaire du Québec
Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec
Coalition des tables régionales d'organismes communautaires
Fédération des chambres de commerce du Québec

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement et au parti formant l'opposition officielle pour les remarques préliminaires soit de 6 minutes chacun et que le temps dévolu au deuxième groupe d'opposition soit de 3 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des intervenants soit de 10 minutes et que l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 24 minutes; et que le temps dévolu aux députés de l'opposition soit de 26 minutes;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour que les remarques finales partagée de la même façon que pour les remarques préliminaires;

QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 36, Loi sur la Banque de développement économique du Québec;

— la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire;

— la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 29, Loi modifiant la Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance.

_____

M. Cousineau, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

— la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de poursuivre l'organisation des travaux concernant le mandat confié par l'Assemblée visant à faire la lumière sur les événements survenus le 24 octobre 2012 concernant les interventions du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs auprès de l'organisme public et indépendant qu'est le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

**Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Cousineau, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 15 mai 2013, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys).

Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale rappelle que les services policiers œuvrent quotidiennement à protéger la population, et à faire respecter les lois et les règlements au sein de la société québécoise;
>
> QU'elle réaffirme sa confiance à l'égard des mécanismes visant à assurer la discipline et le respect des règles de déontologie qui régissent le travail des policiers;
>
> QU'enfin elle enjoigne au gouvernement péquiste de faire une utilisation responsable, vigilante et non partisane des deniers publics en renonçant à sa décision d'instituer la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012.

_____

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

*Prise en considération de rapports de commissions*

À la suite de l'adoption du principe du projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives, sur la recommandation de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée.

Après débat, le rapport est adopté.

*Adoption du principe*

M. Bédard, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, informe l'Assemblée que Son Honneur le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 38, Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques, constituant la Société québécoise des infrastructures et modifiant diverses dispositions législatives, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

_____

**Débats de fin de séance**

À 18 heures, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

— le premier, sur une question adressée par M. Kelley (Jacques-Cartier) à Mme Larouche, ministre déléguée aux Affaires autochtones, concernant l'absence de concertation des Premières Nations dans le développement du Nord;

— le deuxième, sur une question adressée par M. Lessard (Lotbinière-Frontenac) à M. Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, concernant le recul des cibles du gouvernement péquiste sur les aires protégées;

— le troisième, sur une question adressée par M. Bolduc (Jean-Talon) à M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant le projet du gouvernement péquiste autorisant les boissons alcoolisées dans les aires de jeux. Mme Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, remplace le ministre de la Santé et des Services sociaux pour ce débat.

_____

À 18 h 38, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

_____

Les travaux reprennent à 19 h 30.

_____

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Bédard, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 38, Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques, constituant la Société québécoise des infrastructures et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 38 est adopté.

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 38 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en matière de financement, ainsi que les amendements transmis par M. Carrière (Chapleau).

Les amendements sont déclarés recevables.

Un débat s'ensuit.

À la demande de Mme Poirier, première vice-présidente, M. Spénard (Beauce-Nord) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme Poirier, première vice-présidente, M. Deltell (Chauveau) retire certains propos non parlementaires.

Le débat terminé, les amendements sont mis aux voix; des votes par appel nominal sont exigés sur les amendements et sur le rapport.

À la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, les votes sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 15 mai 2013, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

---

À 21 h 23, Mme Poirier, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 15 mai 2013, à 9 h 45.

*Le Président*

**JACQUES CHAGNON**